

# PORTAGE DES REPAS à domicile



## CONTACT

Christelle MARY

06 73 79 96 19

[ccas@mairie-labernerie.fr](mailto:ccas@mairie-labernerie.fr)

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Mairie  
16 rue Georges Clemenceau  
44760 La Bernerie-en-Retz

Centre Communal d'Action Sociale  
(CCAS) de La Bernerie-en-Retz

02 40 82 71 17

## LES CONDITIONS D'ADMISSION

Le service de portage de repas à domicile participe à l'amélioration de la qualité de vie à domicile des personnes retraitées, handicapées, momentanément fragilisées ou en perte d'autonomie.

Il est accessible à toute personne résidant sur les communes de la Bernerie-en-Retz et des Moutiers-en-Retz.

Il permet :

- Une livraison de repas équilibrés à domicile,
- Un passage fréquent et régulier dans la semaine pour veiller au bien-être des personnes bénéficiaires.

## LES REPAS : À MODULER SELON VOS ENVIES

**Les Prestations Alimentaires sont produites par RESTOLOGIS-PRODUCTION.**

Ils sont conditionnés et portés froids dans des barquettes individuelles indiquant la date limite de consommation.

Les repas sont variés et équilibrés.

Vous avez le choix de prendre un repas ponctuellement, deux jours ou toute la semaine.

## LES TARIFS

Les tarifs sont fixés annuellement par le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Le montant est de **11,06 €**

pour :

- 1 entrée (trois au choix)
- 1 plat/garniture (trois au choix)
- 1 fromage à la coupe ou un yaourt nature,
- 1 dessert (trois au choix)
- 1 potage

**Pour des commandes à l'unité, les tarifs sont les suivants :**

- Entrée / Fromage / Dessert : 1,25 €
- Plat/légumes : 5,96 €
- Potage : 1,35 €
- Plat/légumes ½ part (le soir) : 4,04 €
- Laitage du soir : 1,35 €
- Boule de pain (lundi et jeudi) : 1,75 €

## LES HORAIRES ET LES LIVRAISONS

Elles sont effectuées entre 8h30 et 11h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis par Nathalie et/ou Stéphanie sur les communes de La Bernerie-en-Retz et Les Moutiers-en-Retz.

Les repas sont livrés à votre domicile. Ils peuvent être commandés occasionnellement ou pour une durée plus longue.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Lundi	Mardi	*	Jeudi	Samedi	*	*
	Mercredi		Vendredi	Dimanche		

\*Pas de livraison le mercredi ni le week-end (les repas seront livrés la veille).

### JOURS FÉRIÉS

Les repas des jours fériés sont livrés la veille. L'agent du CCAS avertit les bénéficiaires en cas de changement.

## AJOUT OU ANNULATION

Il est possible d'ajouter ou d'interrompre momentanément (déplacement, hospitalisation prévue, raison médicale, ...) le service de portage des repas à domicile sans pénalités financières moyennant un délai de préavis de 72 h.

Si le délai n'est pas respecté, le bénéficiaire devra s'acquitter du montant des repas livrés.

## ACCÈS AU LOGEMENT

Les usagers doivent veiller à être présents lors de la livraison, sinon, merci de nous indiquer l'emplacement de la livraison (glacière, sac, véranda...).

Le bénéficiaire s'engage dès réception du repas à **ne pas rompre la chaîne du froid** en le plaçant dans un réfrigérateur aux conditions optimales de conservation.

En cas d'absence imprévue du bénéficiaire, l'agent est autorisé à contacter les personnes désignées comme référentes dans la fiche d'inscription préalable. En cas d'absence de celles-ci, la police municipale et les pompiers pourront être alertés.

## RÉCHAUFFAGE

Les repas sont à réchauffer :

- À la casserole,
- Au four traditionnel avec un plat adapté (sans la barquette),
- Au four micro-ondes (les barquettes sont adaptés à ce mode d'emploi).

## MISE EN PLACE DU SERVICE

Une visite à domicile est prévue pour :

- Faire connaissance,
- Vous expliquer le fonctionnement du service,
- Vous préciser les horaires des livraisons,
- Vérifier le bon fonctionnement de votre réfrigérateur,
- Signer.

La mise en place est effective sous 72 heures.

N'oubliez pas de prévenir le service 2 jours avant, en cas d'arrêt temporaire ou définitif.

En cas d'absence programmée, le bénéficiaire est invité à en faire part dès que possible au CCAS afin d'anticiper la suspension du service et/ou les modalités d'organisation. Toute semaine entamée sera due sauf cas exceptionnel d'hospitalisation en urgence par exemple.



## PIÈCES À FOURNIR

- Un certificat médical précisant le type de régime et sa durée, si besoin
- La photocopie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition
- La photocopie de la carte d'identité
- Un RIB en cas de règlement par prélèvement automatique

## RÉCLAMATIONS

Pour tous renseignements, observations ou réclamations, vous pouvez vous adresser auprès du CCAS de La Bernerie-en-Retz.